

TRANQUILLITÉ

## Passons un bel été !



L'été pointe le bout de son nez et avec lui la vie à l'extérieur. Bien que ce soit plaisant de profiter du soleil, cela peut engendrer du bruit, qui peut être considéré comme gênant dès lors qu'il porte atteinte à la tranquillité du voisinage.

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit anormalement gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution ou de surveillance, est interdit, de jour comme de nuit (*arrêté de lutte contre les pollutions sonores n°47-215 POL-P*).

**Pour rappel**, les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc.. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



PROJET DE COMPLEXE MUNICIPAL

## Choix du maître d'oeuvre

Le projet de création d'une grande salle polyvalente et du gymnase, situés dans la ZAC de Roque-Fraïsse, avance. Suite à l'appel à concours pour choisir la maîtrise d'oeuvre, un jury de sélection a eu lieu le 14 juin.

**4 candidats sur 58 candidatures ont été retenus.** Les équipes composées d'architectes, paysagistes, bureaux d'études spécialisés sur l'approche environnementale et de techniciens devront remettre, de manière anonyme, une esquisse

du projet pour la fin octobre. Le jury délibérera fin novembre sur le projet retenu. Parmi les critères de sélection, le bâtiment sera vertueux et économe en énergie de la phase "chantier" jusqu'à la vie du bâtiment.

La commune vise ainsi plusieurs certifications telles que le "**Bâtiment durable Occitanie niveau argent**" ou encore "**Bâtiments NoWatt**" de la Région Occitanie.



ISOLEMENT DE NOS AÎNÉS

## Des citoyens se mobilisent

Après une année de réflexion aux côtés du CCAS, une dizaine de Védasiens ont décidé de se constituer en équipe citoyenne et de rejoindre le projet associatif des Petits Frères des Pauvres, association reconnue d'utilité publique et fondée en 1946. Ils rejoignent ainsi plus de 360 équipes déjà présentes en France. Par leurs actions, ces équipes luttent **contre l'isolement et la solitude des plus de 50 ans**, prioritairement les plus démunis, et leur permettent de retrouver goût à la vie et de faire partie du monde qui les entoure. Vivre tout simplement.

*"Les Petits Frères des Pauvres s'organisent en équipes de proximité, cela afin d'être au plus près des personnes qu'ils accompagnent, créer des relations de confiance dans la durée, favoriser l'engagement des bénévoles dans leur quartier et aller vers ceux qui en ont le plus besoin.*

**ACCOMPAGNER, AGIR ET TÉMOIGNER** constituent nos 3 missions sociales. Par nos actions, nous recréons des liens permettant aux personnes âgées souffrant d'isolement de retrouver une dynamique de vie : partager des expériences, trouver ensemble des solutions à leurs problèmes, retrouver la joie, être soi, être libre de ses choix, rêver et oser réaliser ses rêves, oser se projeter à nouveau. Vivre, tout simplement.

*Par notre voix, nous incitons la société à changer de regard sur la vieillesse, nous témoignons des situations inacceptables que nous rencontrons, nous alertons les pouvoirs publics sur la nécessité d'agir, nous favorisons l'engagement citoyen, nous posons des réponses nouvelles".* Emmanuel Guary, Adjoint de direction régional des Petits Frères des Pauvres - Occitanie.